

traités dangereux pour la paix du monde. ») Elle a annihilé tous les efforts du gouvernement vers une détente internationale.

Dans ces conditions, le Congrès ne peut que constater la corrélation inévitable entre les satisfactions substantielles accordées aux capitalistes, aux trusts, aux munitionnaires (qui subsistent malgré les pseudo-nationalisations) et l'ajournement des légitimes revendications des chômeurs, des vieux travailleurs, des paysans, des petits commerçants, des femmes, des jeunes, des soldats.

Conformément à la Charte constitutive du Parti, le Congrès « répudie toute tentative pour masquer les antagonismes de classe », et condamne plus particulièrement les mesures qui préparent l'union sacrée avec les pires ennemis du peuple, réactionnaires, bellicistes et cléricaux (défense passive, journée du 11 novembre, appels et comités en faveur de l'emprunt de défense nationale).

Ces graves divergences entre le contenu politique de l'action du gouvernement et la volonté des masses, qui ont pris une forme particulièrement dramatique dans les fusillades de Metlaoui et de Clichy, ébranlent les conquêtes populaires et menacent la cohésion indispensable des ouvriers, paysans et classes moyennes.

Mesures urgentes

En conséquence, les dispositions du programme du Front populaire non encore réalisées doivent l'être dans le délai le plus court. La capacité de consommation des classes laborieuses doit être accrue; les salaires, traitements, retraites et allocations doivent être immédiatement rajustés.

Le Congrès, rappelant que dans les mois qui vont venir seront dénoncées les conventions collectives, et terminée la période d'essai de l'arbitrage obligatoire, demande que l'échelle mobile, avec contrôle ouvrier des indices, soit de droit inscrite dans les nouvelles conventions et appliquée aux fonctionnaires. Il constate que la procédure de l'arbitrage obligatoire s'est révélée, d'une manière générale, incapable d'assurer le maintien du niveau de la vie des travailleurs, et il rappelle la nécessité absolue de protéger contre toute atteinte les techniques de lutte directe du prolétariat. En outre, le Congrès affirme que toute amélioration du sort de la population laborieuse aura un caractère éphémère si elle ne s'accompagne pas d'une offensive résolue contre les oligarchies financières et leurs agents fascistes, militaristes et cléricaux, et de mesures profondes, atteignant la structure du régime capitaliste, sans lesquelles il sera impossible de consolider l'alliance des ouvriers paysans et classes moyennes.

IL FAUT UN SECOND PROGRAMME DE FRONT POPULAIRE, sans lequel le premier ne sera jamais réalisé intégralement.

Un nouveau Programme

Le Congrès préconise principalement les mesures suivantes :

I. — Mesures économiques.

a) Pour obtenir les ressources nécessaires au financement des réformes sociales et des grands travaux, sans menier la confiance des banques: *nationalisation des assurances* (permettant de couvrir tous les risques, et de réaliser l'extension et la péréquation des retraites) et *des industries-clés*: transport, métallurgie, mines, produits chimiques et engrais, minoteries, électricité, carburants, etc., avec transformation des actions en obligations, et à l'exclusion de toute gestion mixte des entreprises.

b) Pour arracher l'Etat aux influences capitalistes, combattre la crise et aider les classes moyennes: nationalisation du crédit, qui assurera un financement rationnel du secteur nationalisé, en même temps qu'une amélioration sensible des conditions de vie et d'adaptation des petites et moyennes entreprises.

c) Pour lutter contre la grande misère des travailleurs agricoles, nationalisation des grands domaines, et exploitation de ceux-ci par ces travailleurs organisés en coopératives.

d) Pour assurer la remise en route de l'activité économique, exécution d'un véritable programme de grands travaux orientés exclusivement vers l'élévation du niveau de vie des masses (habitation, hygiène, éducation, loisirs).

e) Pour assurer le contrôle de l'économie et l'organisation du marché :

Création d'offices agricoles, supprimant réellement les intermédiaires entre la ville et la campagne;

Contrôle des changes par la création d'une centrale des devises; monopole du commerce extérieur;

Contrôle ouvrier sur l'embauchage, les prix de revient et les frais d'exploitation des entreprises.

II. — Elargissement et fonctionnement de la démocratie.

a) Réalisation de l'égalité politique, économique et juridique entre les sexes (conformément à la motion de Mulhouse). Comme mesures immédiates :

Reconnaissance des droits politiques intégraux aux Françaises.

Accession des femmes à toutes les fonctions publiques, si élues soient-elles, à la magistrature et aux jurys populaires;

Action gouvernementale pour la réalisation progressive du principe syndical: « A travail égal, salaire égal. »

b) Lutte incessante, par tous les moyens appropriés pour la limitation des prérogatives du Sénat, jusqu'à la disparition de celui-ci.

c) Réforme du statut politique et administratif de la région parisienne.